



CONSEILLER-DEFENDRE-FORMER
Des avocats et juristes à vos côtés au quotidien !

PACK ASSISTANCE

**PRÉROGATIVES
IRP-CSE-CSSCT-SYNDICATS**

*Experts du CSE et des syndicats depuis 1976
Nous vous accueillons à Paris et en Normandie et nous
interventions partout en France,*

UNE ASSISTANCE ET DES CONSEILS D'EXPERTS AU QUOTIDIEN

Comité Social et Economique & Syndicats

Fort de plus de 40 années d'expérience de terrain, nous avons développé une solution tout en un pour que vous puissiez exercer vos mandats avec plus d'efficacité et de sérénité

Notre constat

- Face à l'enchevêtrement des lois, notamment en droit du travail, en droit de la Sécurité sociale, en droit pénal et à votre obligation de respecter un cadre rigide et procédural complexe qui va déterminer l'efficacité de vos actions et de vos prérogatives.
- Face à la constante évolution des droits et devoirs des IRP
- Face à la diversité de vos attributions et des sujets abordés avec votre Direction : la santé, sécurité et conditions de travail, la négociation salariale (accord collectif, NAO etc.), les procédures disciplinaires et de licenciement, l'organisation et le temps de travail, les plans de restructuration ou de réorganisation engendrant des PSE, le rachat ou la vente de votre entreprise....

Notre solution

- Une ligne directe avec un conseiller expert du CSE, disponible aux heures de travail
- Une messagerie dédiée pour que vous puissiez obtenir une réponse immédiate ou dans les meilleurs délais en fonction de la complexité du sujet traité.
- Nos consultations sont effectuées par le moyen de communication le plus adéquat : téléphone, E-mails, visio, au sein de nos cabinets ou dans les locaux du CSE.

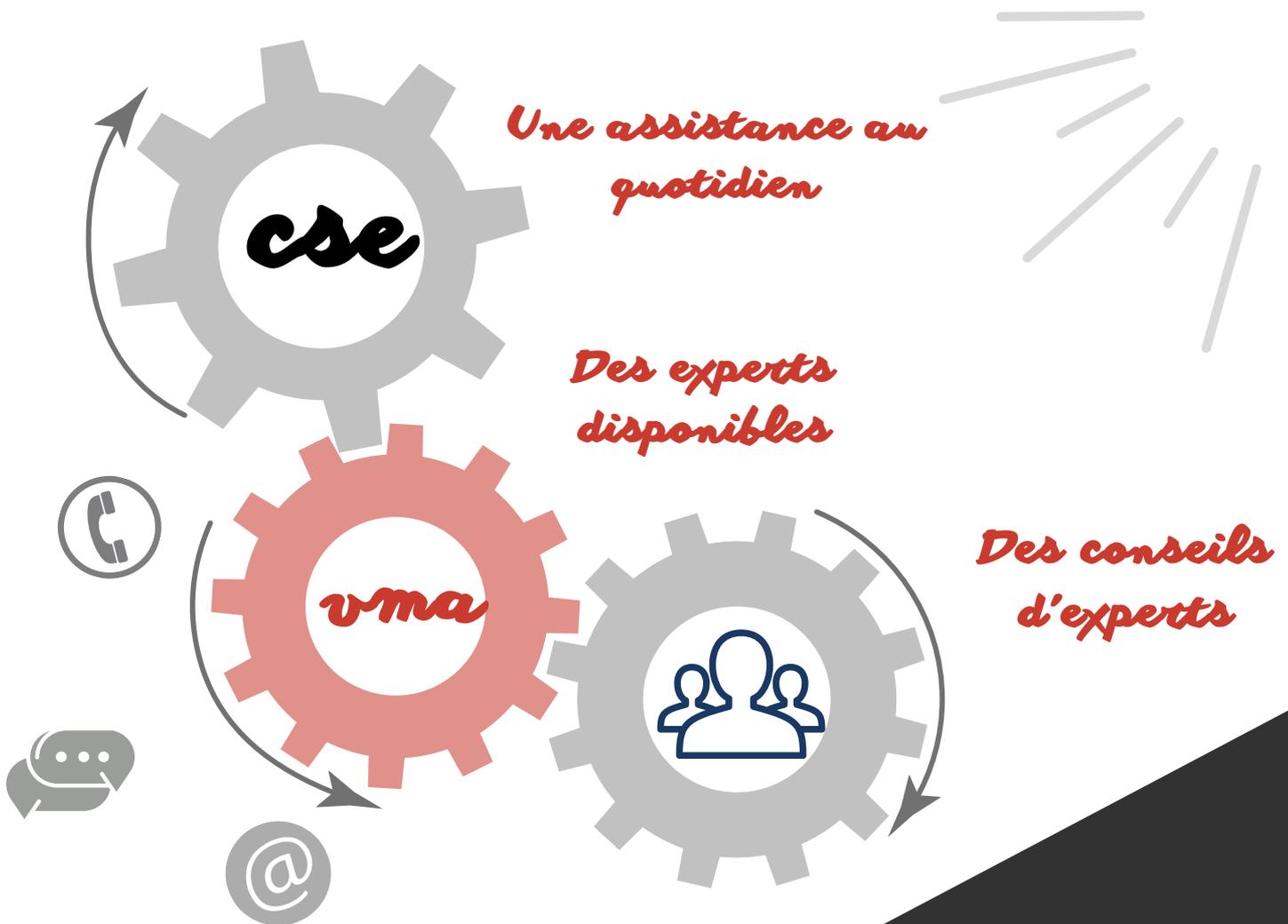
Pourquoi nous ?

Notre différence

Nous avons à la fois l'expérience du conseil et de la défense devant tous les tribunaux , ce qui nous permet de vous apporter des solutions éprouvées, efficaces , non théoriques et/ou anticiper via une stratégie gagnante

UNE SOLUTION POUR TOUS ! CSE-SYNDICATS-SALARIÉS

Notre pack assistance est financé par le budget de fonctionnement du CSE et, dans certaines conditions, par le budget des ASC pour l'assistance aux membres du CSE et aux salariés, en conseil & défense sur toute question de droit du travail, de droit civil... et devant toutes les juridictions ou administrations.



LES EXPERTS VMA
CONSEILLER DEFENDRE FORMER
PARTOUT EN FRANCE

UNE SOLUTION POUR L'ENSEMBLE DE VOS PRÉROGATIVES

Quelques exemples de prestations

**ANALYSER LES DOCUMENTS REMIS AU CSE PAR VOTRE
DIRECTION DANS LE CADRE DES
INFORMATIONS/CONSULTATIONS**

**ANALYSER VOS COURRIERS OU MOTION À DESTINATION DE
VOTRE EMPLOYEUR**

**ANALYSER ET VOUS CONSEILLER SUR VOS PROJETS
D'ACCORD D'ENTREPRISE**

**ANALYSER ET VOUS CONSEILLER DANS LES DOMAINES DE LA
SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

FORMULER VOTRE DROIT D'ALERTE

**VOUS ACCOMPAGNER À LA RÉDACTION
DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ...**

**RÉDIGER UNE MISE EN DEMEURE POUR OBTENIR UNE
INFORMATION**

**VOUS AIDER A OBTENIR LES BONNES INFORMATIONS DE
VOTRE DIRECTION**

VOUS ASSISTER LORS DE VOS NÉGOCIATIONS

**FAIRE CONSTATER, DÉCLENCHER
UN DELIT D'ENTRAVE**

LES EXPERTS VMA

**CONSEILLER DEFENDRE FORMER
PARTOUT EN FRANCE**

COMMENT ADHERER AU PACK ASSISTANCE ?

Des avocats et juristes confirmés à vos côtés au quotidien !

1

NOUS CONTACTER

02 32 40 48 01 | CONSEIL.CSE@AVOCATSVMA.FR

2

SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT

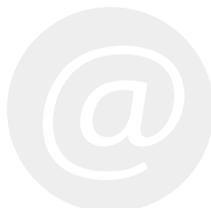
3

ATTRIBUTION D'UN CONSEIL

4

*OUVERTURE D'UN COMPTE

**LIGNE DIRECTE-MESSAGERIE*



LES EXPERTS VMA

CONSEILLER DEFENDRE FORMER
PARTOUT EN FRANCE